

Calendrier

Comité Confédéral National FO :

26 & 27 sept
à Bourges (18)

Conférence départementale : Contre l'acte 2 de l'inclusion scolaire

Lundi 2 octobre 2023
9heures

Secrétariat de l'Union :

Lundi 9 octobre 2023 à
14heures

Prudhommes

formation des conseillers
Val de Marne
16 au 18 octobre Créteil

Commission Exécutive de l'Union :

Jeudi 19 octobre à
14heures

FGF 94

Réunion des syndicats
affiliés FGF
Lundi 19 octobre 2023 -
9h30

Formation syndicale :

DECOUVERTE

9 au 13 octobre 2023
RDV salle 714 au 7ème
étage MDS CRETEIL

Membres élus CSE -

13 au 17 novembre 2023,
Vu le peu de retour,
cette session pourrait
être annulée.

Inscriptions ouvertes via
les syndicats sur le site
www.fo94.fr.

**SITE INTERNET
UD FO 94**
www.fo94.fr

notre site a été remodelé et
rafraîchi
avec ses rubriques
habituelles, communiqués,
formation syndicale et
inscription, documentations,
publications, etc.....

Chers camarades

La dernière CE a adopté à l'unanimité le **communiqué** important que vous trouverez en pages 2-3 en format affichable au sujet du projet PECRESSE/Gouvernement visant à transférer 43 compétences de l'Etat sous le giron de la Région Ile de France.

En page 4, vous trouverez **l'affichette** annonçant l'initiative du 2 octobre 2023 contre l'acte II de l'inclusion scolaire avec une conférence départementale à Créteil.

Enfin ci-dessous, le communiqué intersyndical national pour le 13 octobre prochain.

Bon courage

Information confédérale : Communiqué commun des 13 Organisations

En France et en Europe, le 13 octobre, mobilisés contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes

Les organisations syndicales appellent toutes et tous à rejoindre les manifestations du 13 octobre. Au cours des derniers mois, les travailleuses et les travailleurs sont descendus dans la rue partout en Europe. En France, l'intersyndicale a conduit un mouvement social historique pour s'opposer à la réforme des retraites qu'elle continue de dénoncer. La journée du 13 octobre représente une première mobilisation dans un cadre syndical européen. La manifestation à Paris accueillera des délégations de nombreux pays.

Le mouvement syndical européen est appelé à se mobiliser pour plus de solidarité, pour, l'emploi et pour une économie qui donne des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens. Les organisations syndicales françaises s'opposent à toute décision européenne qui conduit à des politiques d'austérité.

En France, de nombreuses négociations sont en cours, il faut donc se mobiliser pour qu'elles aboutissent à une amélioration des droits des travailleuses et travailleurs. A quelques jours de la Conférence sociale, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur la nécessaire égalité femmes-hommes, sur l'augmentation des salaires, du Smic, des pensions, des minima sociaux et bourses d'études, mais aussi sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. L'intersyndicale rappelle que les exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs fragilisent notre système collectif de protection sociale.

De même, les organisations syndicales qui participent aux négociations sur les retraites complémentaires Agirc Arrco et l'Assurance chômage y porteront leurs revendications et y pèseront de tout leur poids pour améliorer les droits des retraités et des chômeuses et chômeurs.

Les politiques d'austérité sapent aussi les services publics, particulièrement l'Hôpital ou l'Education nationale. L'intersyndicale l'affirme, ce ne sont pas des dépenses mais des investissements pour notre société et la population. Les services publics sont une richesse pour toutes et tous.

Les organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

L'intersyndicale réaffirme son refus de toute régression sociale et appelle, le 13 octobre, à se mobiliser par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève et des débrayages, pour plus de justice sociale.

Pour plus de justice sociale, toutes et tous mobilisés le 13 octobre !



Communiqué de la Commission exécutive de l'UD-FO 94

L'Union Départementale FO 94 demande le retrait total du projet « *saisine pour un choc de décentralisation en Ile de France* »

S'appuyant sur **La loi du 21 février 2022 dite loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification)** et sur **la circulaire Borne du 16 janvier 2023**, qui rendent cette démarche possible, Valérie Péresse, présidente de la région Ile de France entend obtenir le transfert à la région de 43 compétences assurées aujourd'hui par l'Etat.

Ce projet élaboré depuis octobre 2022, avec consultation de l'ensemble des groupes politiques, a fait l'objet d'une délibération adoptée par le conseil régional lors de sa séance du 20 septembre. Le gouvernement dispose d'un an pour répondre à cette saisine.

Salaires, allocations chômage, écoles, lycées et lycées professionnels, œuvres universitaires, transports, logement, santé... ce sont, en définitive, la quasi-totalité des domaines de la vie sociale qui figurent dans le projet « *saisine pour un choc de décentralisation en Ile de France* » dont Valérie Péresse revendique le transfert à la région. Ce transfert aboutirait à remettre en cause le cadre national dans lequel sont inscrits les droits des travailleurs (code du travail, convention collectives nationales, statut de la fonction publique...), les services publics et les garanties démocratiques.

Voici 4 exemples des conséquences de ce projet (les citations sont extraites du document « *saisine pour un choc de décentralisation en Ile de France* ») parmi les 43 délégations de compétences :

La fin du SMIC garanti au niveau national

- « **Créer un SMIC régional francilien** » : le projet prévoit que « *le salaire minimum de croissance fixé par l'Etat ne s'applique plus à l'Ile de France* ». « *La fixation du SMIC serait établie par une délibération du Conseil régional, après consultation des partenaires sociaux.* » De fait, avec une telle mesure, l'existence du SMIC national, produit des rapports de force entre organisations syndicales, patronales et l'Etat, volerait en éclat.

Des écoles autonomes en dehors de l'Education Nationale

- « **Autoriser la région île de France à créer des écoles primaires autonomes sous contrat** » : le projet prévoit « *la mise en place d'une expérimentation permettant à la Région d'ouvrir des écoles primaires autonomes* » qui « *ne sauraient être pilotées par le ministère de l'Education Nationale* ». Cette autonomie porterait sur « *le recrutement des élèves, l'affectation des personnels, l'allocation et l'utilisation des moyens budgétaires, l'organisation pédagogique...* » Ces écoles ne devraient plus respecter les règles nationales concernant les horaires, les programmes, les enseignements... Ce serait la remise en cause de « *la même école pour tous* » garantie par des programmes et diplômes nationaux avec des enseignants fonctionnaires de l'Etat.

Les salariés de Pôle Emploi sous la tutelle de la région et des droits diminués pour les chômeurs

- « **Régionaliser Pôle emploi** » et « **régionaliser la gouvernance de l'assurance chômage en île de France** » : le projet prévoit « *que soient confiés sans délai (...) à la région Ile de France la gestion et l'exercice des missions dévolues à la direction régionale francilienne de Pôle Emploi.* » Mme Péresse revendique de reprendre à sa charge l'ensemble des missions assurées aujourd'hui par Pôle emploi. Elle précise que « *cette régionalisation entraînera de facto la mise à disposition à la Région des moyens humains et financiers dévolus par l'Etat à Pôle Emploi* ». Concernant l'indemnisation du chômage, elle précise que « *plus le taux de chômage régional est bas, plus la période de travail retenue pour le calcul de l'allocation sera longue.* » Ce qui signifie une baisse généralisée des allocations pour les demandeurs d'emploi d'Ile de France dont le taux de chômage est inférieur au taux national. Elle annonce d'ailleurs vouloir « *aller au bout de la logique de la réforme de l'assurance chômage et appliquer un retrait progressif des allocations après 3 refus d'une proposition d'emploi.* »

Les hôpitaux dépendant de « la stratégie » de la région

- Considérant que « *la régionalisation du système de santé pourrait être souhaitable à long terme* », le projet prévoit que « **l'Etat confie à la Région la présidence de l'ARS et de l'AP-HP** ». Il faudrait pour cela modifier le code de la santé publique actuelle. S'agissant de la prise de présidence de l'AP-HP, le plus grand CHU de France, elle vise « *à inclure la région au cœur de la gouvernance de l'AP-HP* » pour jouer un rôle de « *véritable stratège (...) sur les travaux d'aménagement des nouveaux locaux, les équipements médicaux.* » La région pourrait se prononcer sur la stratégie de l'institution, contrôler sa gestion.

Une remise en cause des droits des salariés de la région... et dans toute la France

Si madame Péresse arrivait à ses fins, si le gouvernement l'autorisait en répondant positivement à sa saisine, ce serait une remise en cause des droits des salariés, des conquêtes sociales, non seulement pour les travailleurs d'île de France, mais cela ouvrirait la voie à leur remise en cause généralisée dans tout le pays. L'unité et l'indivisibilité de la République et à l'égalité de droit de tous les citoyens aux services publics sur tout le territoire sont menacés.

Face à cette offensive sans précédent, avec l'Union Régionale Ile de France FO, la commission exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière du Val-de-Marne exige

le retrait total du projet « saisine pour un choc de décentralisation en île de France »
et revendique l'abrogation de la loi 3DS et de la circulaire Borne du 16 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité à Créteil le 21 septembre 2023



Lundi 2 octobre de 9h à 16h à la maison des syndicats de Créteil :
Conférence départementale,
à l'initiative du SNUDI-FO 94 et de l'UD-FO 94,

« pour le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive et la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, pour un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH. »

Alors que les conditions de scolarisation des élèves en situation de handicap sont désastreuses, (18 élèves orientés en ULIS TSA pour 180 notifiés, des centaines d'élèves en attente d'une place en IME, des élèves qui explosent littéralement en classe banale, faute d'accueil dans une structure spécialisée adaptée, des ULIS ingérables, des enfants privés de soin, d'accompagnement par une AESH..., **le président Macron annonce, dans le cadre de l'acte II de l'école inclusive qu'il faudrait aller plus loin dans l'inclusion scolaire systématique d'une part en fermant les établissements médico-sociaux (IME, ITEP, ...) qui seraient dissous dans les établissements scolaires et d'autre part en réduisant les moyens humains, tant sur le plan de l'accompagnement individuel (AESH) que sur celui des soins apportés aux enfants.**

Face à une nouvelle dégradation des conditions de prise en charge des élèves les plus fragiles et à une nouvelle charge contre les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves, **il est indispensable de se regrouper, enseignants en classe banale ou en ULIS, UEMA, UEEA, DAR, ..., psychologues scolaires, ERSEH, AESH, personnels des établissements médicaux sociaux, infirmières, et médecins scolaires, mais aussi agent territoriaux, ATSEM, parents, ...**

pour dire ensemble :



- aux fermetures ou démantèlements d'établissements, de structures, de classes et postes spécialisés, ...
- au non respect des notifications MDPH et aux inclusions par défaut
- à la culpabilisation des personnels alors que l'Etat se désengage de l'école et fait des économies sur le dos des élèves en situation de handicap
- à la fusion AESH/AED, aux PIAL et à toutes les formes de mutualisation qui ne visent qu'à réduire les dépenses au mépris des droits des enfants

Et pour exiger

- ☞ le rétablissement et la création à hauteur des besoins de tous les établissements, structures, classes spécialisées et postes de RASED avec un PE spécialisé, formé et qualifié, affecté sur chaque poste ;
- ☞ la défense et le rétablissement des formations spécialisées et des formations continues dispensées par les circonscriptions ASH de l'Education Nationale. Non à l'externalisation et à la privatisation via les DAR (dispositifs d'auto-régulation) ;
- ☞ la création massive de places et de postes de personnels qualifiés et diplômés dans les établissements spécialisés, sociaux et médico-sociaux
- ☞ le développement des moyens indispensables (psychologues et médecins scolaires, AESH i, AESH co, ...) pour prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire quand c'est possible et dans les structures ou classes spécialisées ;
- ☞ la création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AESH avec des vrais salaires à temps complet ;

Inscrivez vous (autorisation d'absence de droit : cliquez sur [le lien](#)), venez apporter votre témoignage pour établir la réalité des conditions de scolarisation des élèves dans le département et nous rassembler pour la défense de nos droits.